

Ce que nous réalisons

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement des statuts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et l'immatriculation au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

vos modèles
d'annonces

☛ à consulter
■ la SAS
■ la SELAS
☛ à publier

- ▶ **Questionnaire CFE**
- ▶ 4 exemplaires des statuts originaux signés par tous les associés (acte sous seing privé) ou 4 expéditions des statuts (acte authentique), dont 2 exemplaires à déposer au greffe,
- ▶ 2 copies certifiées conformes de l'acte de nomination des dirigeants et des commissaires aux comptes, si la nomination ne figure pas dans les statuts,
- ▶ 2 exemplaires originaux du certificat du dépositaire des fonds,
- ▶ 2 exemplaires originaux de la liste des souscripteurs,
- ▶ le cas échéant, 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature.
- ▶ **pouvoir** du président à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ▶ **siège social** : copie du justificatif de la jouissance des locaux.
- pour le/les dirigeants personnes morales à déclarer au R.C.S. : k bis < à 3 mois, (nous effectuons la démarche)
- pour le / les dirigeants personnes physiques à déclarer au R.C.S. :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
- pour les commissaires aux comptes :
 - ▶ lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation
 - ▶ justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes

Cas particuliers

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

vos modèles
d'annonces

☛ à consulter
■ la SAS
■ la SELAS
☛ à publier

- ▶ si le dirigeant personne physique est un **ressortissant étranger** : produire, le cas échéant, sa carte de commerçant étranger et son titre de séjour,
- ▶ si le dirigeant personne morale est une société étrangère : extrait d'immatriculation de moins de 3 mois traduit en français
- ▶ si le dirigeant personne morale n'est pas immatriculée : produire un titre justifiant de son existence (statuts...) à la place du kbis
- ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise,
- ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers : effectuer également l'**inscription au Répertoire des Métiers**.
- si le fonds de commerce est exploité par :
 - ▶ **achat / apport du fonds** : produire une copie de l'acte enregistré et une attestation de parution
 - ▶ **location-gérance** : produire une copie du contrat et une attestation de parution